

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

définissant les moyens d'exécution du 9^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan).

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1769, 1833, 1824, 1834 et in-8° 477.

Sénat : 88, 137, 138, 144 et 145 (1983-1984).